

RAPPORT ANNUEL

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT LOUP



Prix & Qualité

Assainissement Non Collectif

DU SERVICE PUBLIC

Exercice
2013

SOMMAIRE

PREAMBULE	3-4
1 Contexte du service	5
2 Indicateurs techniques	6-8
3 Indicateurs financiers.....	9

PREAMBULE

Le présent rapport a pour objet de rassembler et de présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs aux prix et à la qualité du service public d'assainissement non collectif pour l'exercice 2013 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

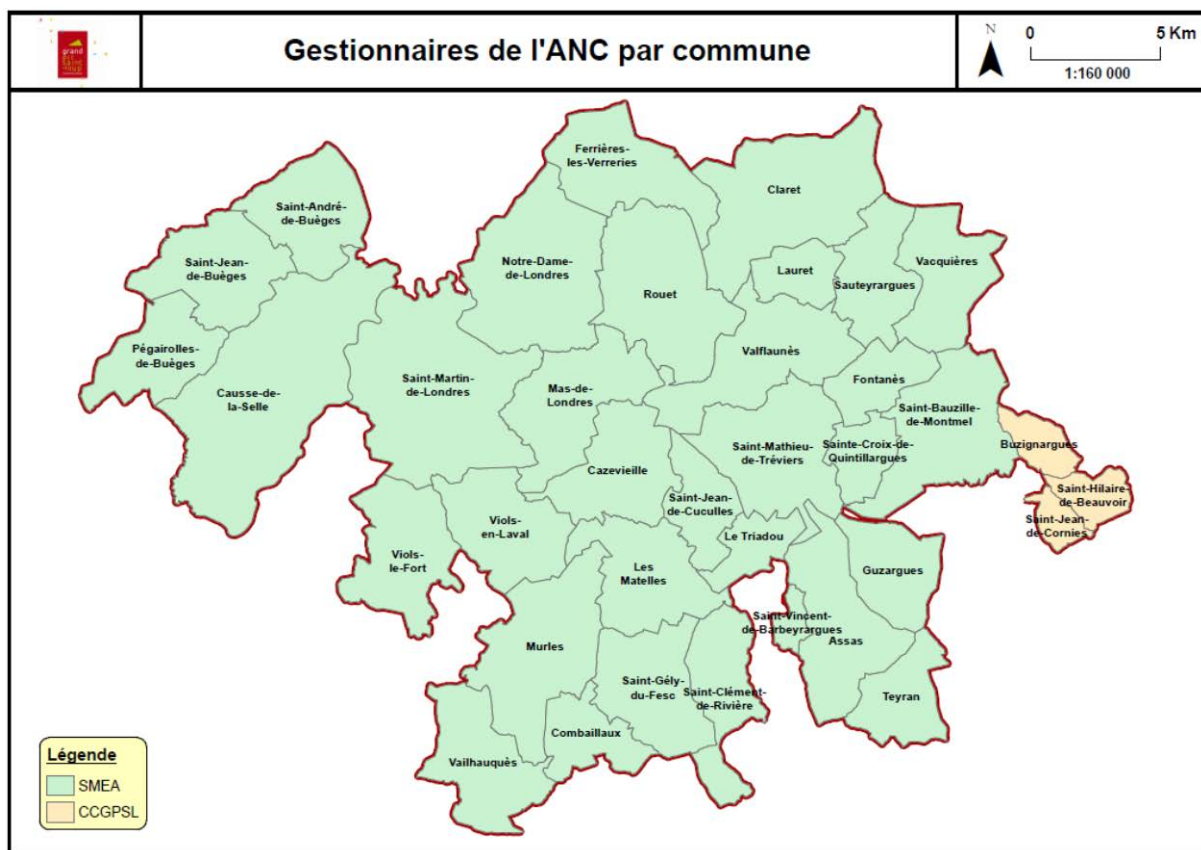
La fusion des trois Communautés de Communes a été effective à compter du 1er janvier 2010, suite à l'application de l'arrêté Préfectoral n° 2009-1-3835 signé le 7/12/2009. Dans son article 3.2 cet arrêté précise que la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup est compétente pour l'assainissement non collectif.

Les statuts annexés à l'arrêté Préfectoral précisent que la compétence est exercée en totalité par la communauté de communes, qui pourra adhérer pour le compte des communes membres à tout syndicat mixte compétent.

Ainsi, dans le cadre de l'arrêté de fusion, l'arrêté n° 2009-1-4203, précise les incidences de la fusion des communautés de communes du Pic St Loup, Séranne Pic St Loup et de l'Orthus sur les syndicats existants.

L'arrêté Préfectoral n°2010-1-3196 du 4/11/2010 élargit le périmètre du SMEA de la région du Pic Saint Loup, aux communes de l'ex-Orthus. Le SMEA gère ainsi l'ensemble des 33 communes membres de la CCGPSL

A partir du 1^{er} janvier 2013, 3 communes de l'ex CC de Ceps et Sylves ont rejoint la CCGPSL, portant le nombre de Communes membres à 36. Ces communes (Buzignargues, Saint Hilaire de Beauvoir, et Saint Jean de Cornies) ne font pas partie du périmètre du SMEA. En conclusion, pour exercer la compétence « assainissement non collectif » la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup **conserve la gestion** de ces trois « nouvelles » communes. Cependant cette gestion fait l'objet d'une délégation à l'entreprise VEOLIA EAU dont le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2017.



Ce rapport se concentre donc sur la compétence exercée par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup, et donc des dispositifs ANC des Communes de Buzignargues, Saint Hilaire de Beauvoir, et Saint Jean de Cornies, dont la délégation du service a été confiée à Veolia EAU.

I CONTEXTE DU SERVICE

I-1 Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2006. Le contrat avait été signé avec l'ancienne CC Ceps et Sylves, regroupant 6 communes, dont 3 d'entre elles ont rejoint la CCGPSL le 1^{er} janvier 2013.

La CCGPSL a donc repris ce contrat, arrivant à échéance le 31 décembre 2017.

I-2 Prestations assurées dans le cadre du service

La collectivité a confié à VEOLIA EAU les missions suivantes au titre de son service d'assainissement non collectif : Contrôle des installations ANC, Diagnostic des installations, Contrôle des installations neuves ou réhabilitées, Gestion clientèle.

VEOLIA EAU s'engage à exercer ces missions dans une démarche de progrès permanent et dans le respect des valeurs et des principes essentiels du service public : continuité et accessibilité à tous, égalité des usagers, adaptabilité et transparence.

I-3 Qualité du service

Tous les abonnés ont pu se présenter aux bureaux de la Communauté de Communes du Grand Pic St Loup à l'adresse suivante :

25, allée de l'Espérance
34270 SAINT MATHIEU DE TREVIERS

Les bureaux de la Communauté sont ouverts au public du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30.

Les bureaux du délégataire, Véolia sont installés à MONTPELLIER, 765 Rue Henri Becquerel et à TEYRAN, 75 Rue du Progrès où les abonnés peuvent trouver toutes les indications utiles sur le fonctionnement du service.

Ces bureaux sont ouverts au public :

- **Montpellier** : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h30
- **Teyran** : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

Un service d'astreinte permet de répondre à toutes les urgences sept jours sur sept et 24 heures sur 24 au **08.11.90.05.00**

II INDICATEURS TECHNIQUES

II-1 Recensement des usagers du service

Le nombre d'installations d'ANC par commune en 2013 a été recensé par le délégataire.

Commune	Nombre d'installations
Buzignargues	34
Saint Hilaire de Beauvoir	21
Saint Jean de Cornies	48

II-2 Instruction de demandes d'installations de nouveaux dispositifs

Aucune demande n'a été faite en 2013.

II-3 Contrôles périodiques

- Buzignargues :

Un contrôle diagnostic a été réalisé par VEOLIA suite à une transaction immobilière. Pour l'année 2014, 5 contrôles périodiques sont programmés.

- Saint Hilaire de Beauvoir :

Aucun contrôle n'a été réalisé par VEOLIA. Pour l'année 2014, 4 contrôles périodiques sont programmés.

- Saint Jean de Cornies :

Un contrôle de conception et un contrôle de réalisation ont été réalisés par VEOLIA. Pour l'année 2014, 11 contrôles périodiques sont programmés.

II-4 Taux de conformité des dispositifs

L'évolution des taux de conformité par Commune est la suivante (données du délégataire) :

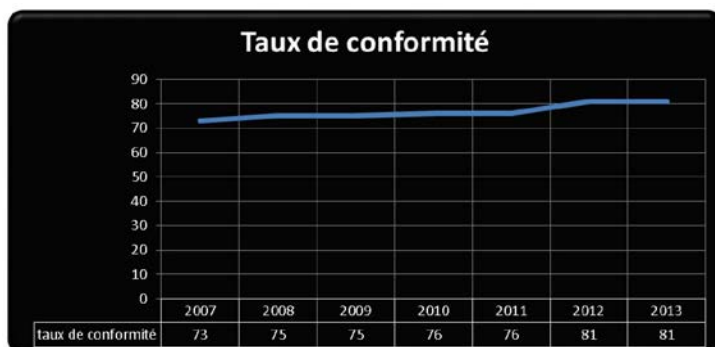
- Buzignargues :



En 2013 la situation est la suivante :

	Nombre d'installations	Taux sur la commune
Installation Conforme	14	41%
Installation Conforme avec Réserve(s)	15	44%
Invérifiable en l'état	2	6%
Installation à l'origine de nuisance(s)	0	0%
Installation présentant un risque de pollution(s)	1	3%
Installation présentant un risque pour la salubrité publique	1	3%
état inconnu	1	3%
Total	34	100%

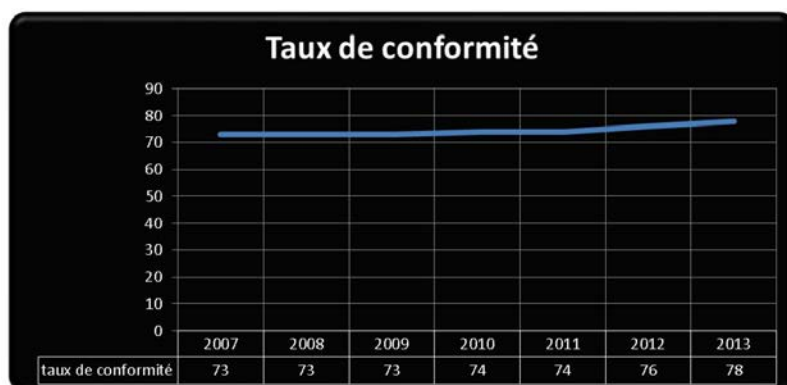
- Saint Hilaire de Beauvoir :



En 2013 la situation est la suivante :

	Nombre d'installations	Taux sur la commune
Installation Conforme	13	62%
Installation Conforme avec Réserve(s)	4	19%
Invérifiable en l'état	1	5%
Installation à l'origine de nuisance(s)	0	0%
Installation présentant un risque de pollution(s)	0	0%
Installation présentant un risque pour la salubrité publique	1	5%
état inconnu	2	10%
Total	21	100%

- Saint Jean de Cornies :



En 2013 la situation est la suivante :

	Nombre d'installations	Taux sur la commune
Installation Conforme	19	40%
Installation Conforme avec Réserve(s)	18	38%
Invérifiable en l'état	4	8%
Installation à l'origine de nuisance(s)	0	0%
Installation présentant un risque de pollution(s)	3	6%
Installation présentant un risque pour la salubrité publique	0	0%
état inconnu	4	8%
Total	48	100%

Hôtel de la Communauté

25 Allée de l'Espérance-34270 ST MATHIEU DE TREVIERS

Tél 04.67.55.17.00. Fax : [04.67.55.17.01](tel:04.67.55.17.01), grandpicsaintloup@ccgpsl.fr, www.cc-grandpicsaintloup.fr 8/9

III INDICATEURS FINANCIERS

Les tarifs en vigueur au 1^{er} janvier 2014 étaient les suivants :

Contrôle ANC - Conception & Réalisation - Tous Clients ANC (TVA 10. %)

Coefficient d'actualisation : 1.192754 (Définitif, indices du 01/01/2014)

Prix de base	Euro HT
310.00	369.75

Contrôle ANC - Réalisation - Tous Clients ANC (TVA 10. %)

Coefficient d'actualisation : 1.192754 (Définitif, indices du 01/01/2014)

Prix de base	Euro HT
90.00	107.35

Contrôle Assainissement Autonome (part distributeur) - Tous Clients ANC (TVA 10. %)

Coefficient d'actualisation : 1.192754 (Définitif, indices du 01/01/2014)

Prix de base	Euro/Semestre HT
19.00	22.66

Entretien Assainissement Autonome - Tous Clients ANC (TVA 10. %)

Coefficient d'actualisation : 1.192754 (Définitif, indices du 01/01/2014)

Capacité fosse (en M3)	Prix de base	Euro/Semestre HT
3	16.25	19.38
4	19.75	23.56
5	23.25	27.73
6	26.75	31.91
7	30.25	36.08
8	33.75	40.26
9	37.25	44.43

Contrôle ANC (part Intercommunale) - Tous Clients ANC (TVA 10. %)

Euro/Semestre HT
5.00